

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 septembre 2023

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 42 + 12 Pouvoirs  
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme E. SCHLEWITZ

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, E. SCHLEWITZ, MM. L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, Mme H. SCHMITT - Suppléante -, MM. M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, B. SCHAFF, F. ENSMINGER - Pouvoir à M. E. WAGNER -, Mme C. KISTER, MM. G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, J.-M. FISCHBACH, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, S. FISCHBACH - Pouvoir à M. L. STEINMETZ -, MM. J.-M. KRENER - Pouvoir à Mme E. BECK -, D. BURRUS - Pouvoir à Mme A. LEIPP -, Mme C. DURRMEYER-ROESS - Pouvoir à M. H. STEGNER -, MM. D. HOLZSCHERER - Pouvoir à M. R. LETSCHER -, B. KRIEGER, Mme F. BOURJAT, M. Y. RUDIO - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. J.M. REICHHART -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

**Délibération n°8A : Accord sur le projet de périmètre délimité des abords de monuments historiques de Bouxwiller**

**Rapporteur** : M. P. MICHEL

**Vu** les délibérations du Conseil communautaire n°3 du 3 mars 2022 et n°7 du 27 octobre 2022,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22 février 2023 relatif à l'enquête publique conjointe concernant la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) et d'un périmètre délimité des abords (PDA) des monuments historiques de Bouxwiller,

**Vu** le rapport et l'avis favorable au projet de périmètre délimité des abords (PDA) des monuments historiques de Bouxwiller rendus le 16 mai 2023 par le commissaire enquêteur,

**Vu** l'article R621-93 du code du patrimoine,

**Vu** l'avis favorable du Bureau,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de DONNER un accord sur le projet de périmètre délimité des abords (PDA) autour des monuments historiques suivants de Bouxwiller :**

- Banc reposoir napoléonien CD59
- Banc reposoir napoléonien CD73
- Maison, 18 rue du canal
- Maison, 2 rue de l'église,
- Ancienne synagogue, grand'rue
- Maison, 29 grand'rue
- Maison, 37 grand'rue (anciennement 41)
- Maison, sur ler46 grand'rue (anciennement 44)
- Maison, 6 rue des Juifs (anciennement 15)

- Maison, 26 place du marché aux grains (anciennement 26 place Clémenceau)
- Eglise catholique Saint-Léger, rue des mines
- Maison, 1 rue du sable
- Ancienne chapelle castrale Saint-Georges et halle aux blés, clos des seigneurs
- Jardin de l'hôpital
- Eglise protestante
- Hôtel de ville

**Certifié exécutoire**

Pour extrait conforme,

Elisabeth SCHLEWITZ  
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL  
Président